DEJEPS Spécialité Animation socio-éducative ou culturelle

Mention : Développement de Projets, de territoires et de réseaux

IDENTITE DE L'ORGANISME DE FORMATION

UFCV
234 rue Saint Hubert
BP 87
59830 BOUVINES
Tél. : 03 20 41 82 00 Fax : 03 20 41 82 01
Contact : Mme Murièle CLEROT
muriele.clerot@ufcv.fr
N° déclaration : 5375 01165 35
Association loi 1901
Siret : 775 685 621 006 71
Responsable de formation : Mme Murièle CLEROT

LIEU DE LA FORMATION

UFCV
234 rue Saint Hubert
BP 87
59830 BOUVINES
Tél. : 03 20 41 82 00
nordpasdecalais@ufcv.fr

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Cours par correspondance : non
Utilisation du multimédia : oui
Diplôme d'Etat : Arrêtés du 18 avril 2002 ; du 24 février 2003 ; JO du 29 mars 2003 (Annexes au BOJS n°16 du 17 avril 2003)
Niveau visé : III
Codes métiers : NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs ; Formacode : 440 67 ; ROME : G1202, G1203, K1206
Code certification CPF : 23777
Id CPF : 127853

CALENDRIER DE LA FORMATION

Date de début : 21 novembre 2016
Date de fin : 15 juin 2018
Formation en alternance à temps plein en continu durant 48 semaines
Formation théorique : 707 heures soit 35 heures par semaine dont 70h en FOAD (Formation Ouverte A Distance)
Formation en milieu professionnel/chez l'employeur : 525 heures soit 35 heures par semaine. Incluant les congés payés (en fonction de la CCN applicable)
Durée totale de la formation : 1232 heures/33 semaines
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Posséder le PSC1 – en fournir la copie

Etre titulaire de l'une des qualifications et/ou expériences suivantes :

- Soit justifier de vingt-quatre mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 1600 heures minimum
- Soit attester d'un niveau IV et se prévaloir et justifier d'une expérience d'animation de six mois minimum
- Soit attester d'un diplôme de niveau IV du champ de l'animation (enregistré au répertoire national des certifications professionnelles)
- Soit attester d'un diplôme homologué de niveau III (enregistré au répertoire national des certifications professionnelles)

PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION - SELECTIONS

Ces tests de sélection prévoient deux types d'épreuves : une écrite et une orale.
L'épreuve écrite : Durée : 2 heures. Traitement, sous forme dissertée, d'un sujet relatif à la mention du DEJEPS ou à un fait de société en lien avec l'animation.
L'épreuve orale devant un jury, en mettant en avant son parcours (formations, expériences,…) et la cohérence de son projet professionnel.
Dates : 27 septembre 2016 ou 11 octobre 2016 ou 26 octobre 2016
Lieux : UFCV – 234 rue St Hubert – BOUVINES

COUTS

7 777€
Tarifs nets, non assujettis à la TVA (art. 261-4-4° du CGI)

FORMATION

L'UFCV a souhaité, dans le cadre de la mise en place de sa formation au diplôme du DEJEPS, proposer une ingénierie pédagogique et des contenus de formation en phase avec les attentes des salariés et des employeurs du secteur de l'animation. Nous avons donc conçu une formation qui se démarque notamment par les faits suivants :

- Une formation conçue comme un temps de ressourcement pour les professionnels de l'animation: la formation doit permettre de prendre du recul par rapport à sa pratique afin de la qualifier et l'adapter perpétuellement aux réalités changeantes du terrain.
- Une formation qui laisse une place importante au développement personnel des stagiaires : Pour être efficaces et opérationnels dans la mise en œuvre de leurs projets, les coordinateurs formés doivent aussi être des individus sur d'eux, à même de susciter

DEJEPS Spécialité Animation socio-éducative ou culturelle

Mention : Développement de Projets, de territoires et de réseaux

l'adhésion et la motivation de leurs équipes et partenaires.

- Une formation qui va permettre d'avoir un nouveau regard sur sa pratique professionnelle. Les stagiaires seront ainsi amenés à réfléchir et aborder de manière transversale des thématiques actuelles du champ de l'animation telles que: la parentalité, l'interculturalité, le développement durable ou bien encore l'animation auprès de personnes âgées ou handicapées.
- Un rythme de formation adapté aux contraintes des salariés de l'animation: 5 jours consécutifs de formation par mois permettent à la fois de prendre le recul nécessaire par rapport à sa pratique tout en facilitant l'organisation du travail du stagiaire au sein de sa structure.
- Une formation qui met l'accent sur les allers-retours entre formation et mise en pratique sur le terrain. A quoi bon fournir des apports théoriques ou techniques aux stagiaires si ceux-ci ne sont pas directement ré exploitables sur leur terrain professionnel ?
- Des temps de formation consacrés à la Formation Ouverte et à Distance (FOAD) : 70h de formation seront consacrées à des travaux individuels et collectifs sur une plateforme de travail collaboratif à distance.

OBJECTIFS

Le diplôme est obtenu par la capitalisation de 4 UC (unités de certification)

UC 1 : EC (Etre capable) de concevoir un projet d'action ;

UC 2 : EC de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action ;

UC 3 : EC de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative ;

UC 4 : EC d'animer en sécurité dans le champ d'activité.

CONTENUS

Méthodologie de projets ; Les Publics ; Les Réseaux ; De l'idée au projet ; Ressources Humaines ; Temporalité ; Les Financements ; Les Pédagogies ; La Communication ; Les Associations ; Micro-projet Parentalité ; La Comptabilité ; Le Management ; Micro projet Les Publics spécifiques ; Micro-projet Le Développement Durable ; Normes et réglementation ; Les Institutions ; Micro projet Interculturalité

RENSEIGNEMENTS ET RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Retrait des dossiers à partir de juillet 2016

Clôture dépôt dossier: 21 octobre 2016

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES ALLOUES A LA FORMATION

L'action de formation dispose :

- des salles de formation équipées de chaises, de tables et de tableaux ;
- d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- d'un vidéoprojecteur et d'un système de son amplifié pour regarder et/ou écouter des diaporamas, des films (une partie étant des productions interne à l'Ufcv) et des podcasts.
- Une salle de pause, restauration possible sur place

Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

Un Cloud sécurisés est utilisé au cours de la formation.

Au cours des regroupements en centre de formation, les stagiaires seront amenés à se déplacer dans des structures spécialisées, sur la métropole lilloise.

Au moins une visite en milieu professionnel et deux rencontres avec les tuteurs sont programmés par l'Ufcv.

DEJEPS Spécialité Animation socio-éducative ou culturelle

Mention : Développement de Projets, de territoires et de réseaux

MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES AU COURS DE LA FORMATION

Dès la phase de positionnement, un livret d'évaluation dématérialisé est remis à chaque stagiaire. Celui-ci est composé de multiples grilles d'évaluation dont les sources sont la Fiche Descriptive d'Activité et le référentiel de certification du diplôme visé.
Cette phase initiale permet de diagnostiquer le parcours de formation nécessaire au stagiaire (allégements et/ou renforcements de formation) et ainsi de conclure un Parcours Individuel de Formation validé par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Au cours de la formation ce livret d'évaluation dématérialisé est utilisé à divers titres :

- avancée du plan de formation construit avec le tuteur et l'équipe de formation ;
- évaluations intermédiaires des compétences acquises en reprenant le référentiel de certification du diplôme visé.

L'obtention du diplôme visé se fait par la capitalisation des unités nécessaires sous forme de blocs de compétence à certifier et après validation du jury régional de la DRJSCS.

DIPLOMES, TITRES OU REFERENCES DE(S) PERSONNE(S) CHARGEE(S) DE LA FORMATION

L'action de formation est encadrée par un formateur référent et le responsable des formations. Tous deux disposent d'un niveau de formation supérieur (III et II), de l'attestation de compétence à dispenser des formations par Unités Capitalisables et de l'habilitation conférée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale à dispenser l'action de formation.
De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'Ufcv seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.

DEJEPS Spécialité Animation socio-éducative ou culturelle

Mention : Développement de Projets, de territoires et de réseaux

PLANNING DE LA FORMATION

DEJEPS DPTR	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Nov. 2016																					F	F	F	F	F						
Dec. 2016					F	F	F	F	F																						
Janv. 2017																F	F	F	F	F			MP	MP	MP	MP	MP				
Fév. 2017						F	F	F	F	F																	MP	MP			
Mars 2017	MP	MP	MP			F	F	F	F	F																	MP	MP	MP	MP	MP
Avr. 2017			F	F	F	F	F																	MP	MP	MP	MP	MP			
Mai 2017															F	F	F	F	F										MP	MP	MP
Juin 2017	MP	MP										F	F	F	F	F			MP	MP	MP	MP	MP								
Sept. 2017																		F	F	F	F	F			MP	MP	MP	MP	MP		
Oct. 2017									F	F	F	F	F			MP	MP	MP	MP	MP											
Nov. 2017																				F	F	F	F	F			MP	MP	MP	MP	
Déc. 2017	MP										F	F	F	F	F			MP	MP	MP	MP	MP									
Janv. 2018																						F	F	F	F	F			MP	MP	MP
Fév. 2018	MP	MP										F	F	F	F	F			MP	MP	MP	MP	MP								
Mars 2018																			F	F	F	F	F			MP	MP	MP	MP	MP	
Avr. 2018									F	F	F	F	F			MP	MP	MP	MP	MP											
Mai 2018														F	F	F	F	F									MP	MP	MP	MP	
Juin 2018	MP										F	F	F	F	F																

Week-end | Vacances scolaires | **F** : formation 637 h | **MP** : milieu professionnel 525h | FOAD 70h